ÉTUDE DE MAÎTRE PALOMA MOZO GARCÍA
NOTAIRE
Calle Hermosilla, N° 48 - 2º Dcha. 28001-Madrid
Tél: 91 435 52 04 - 91 781 10 49 / Fax: 91 575 32 55

COPIE SIMPLE

ACTE DE RÉSOLUTIONS SOCIALES : « GOLDFINCH ANALYTICS, S.L. » actuellement « ABLAVIEW, SOCIEDAD LIMITADA »

NUMÉRO DEUX CENT TRENTE-NEUF

À MADRID, le douze février deux mille vingt-six.

Devant moi, PALOMA MOZO GARCÍA, notaire de l'Illustre Collège de cette capitale, résidant en celle-ci,

COMPARAÎT :

MONSIEUR TAHA AL AMINE ERRAMA BENMAHJOUBA, né le premier janvier de l'an mille neuf cent quatre-vingt-cinq, marié, entrepreneur en nouvelles technologies, demeurant à Bilbao (48009-Bizkaia), rue Henao, numéro 13, 3°, titulaire du DNI (Document National d'Identité) numéro : 79469407-2.

INTERVIENT :

Au nom et pour le compte de « GOLDFINCH ANALYTICS, S.L. », actuellement « ABLAVIEW, SOCIEDAD LIMITADA », titulaire du CIF (Numéro d'Identification Fiscale) numéro : B-22455521 (Moi, notaire, déclare expressément avoir rempli l'obligation établie à l'article 23 de la Loi du Notariat, tel que modifié par la Loi 11/2021 du 9 juillet, et avoir vérifié que ledit numéro d'identification fiscale n'est pas révoqué), ayant son siège social actuel à Madrid, rue Serrano, numéro 19, 2° gauche, constituée par acte notarié établi à Valence, devant son notaire M. Vicente Juan Escrivá Rubio, le onze juillet de l'an deux mille vingt-cinq, numéro 4568 de protocole ; inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Madrid, feuillet numéro M-860744, 1ère inscription, IRUS : 1000455154467.

Il agit en vertu de sa fonction d'administrateur unique et par accord exprès de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Universelle des Associés en date du douze février de l'an deux mille vingt-six, conformément à la certification délivrée par lui-même le même jour en sa qualité d'administrateur unique, certification que j'annexe à la présente matrice, après légitimation de sa signature pour l'avoir apposée en ma présence lors de cet acte.

Il dispose donc, en vertu des facultés inhérentes à ladite fonction et de l'autorisation accordée, d'une capacité de représentation suffisante, à mon sens, pour formaliser le présent acte de résolutions sociales, ce dont je témoigne.

Il certifie sous sa responsabilité :

La validité actuelle et inchangée de son mandat, ainsi que la persistance de la capacité juridique de l'entité qu'il représente.

Moi, notaire, déclare expressément avoir rempli l'obligation d'identification du bénéficiaire effectif imposée par la loi 10/2010 du 28 avril. Après consultation de la base de données de propriété effective (BDTR) du programme SIGNO, les données ne coïncidant pas, l'identification du bénéficiaire effectif is établie par acte autorisé devant moi ce jour même. Je procéderai, en tant que notaire, à la transmission de ces informations à la Base de Données des Bénéficiaires Effectifs.

Je l'identifie au moyen de son document d'identité susmentionné et je le juge, selon son intervention, doté de la capacité requise pour le présent acte de RÉSOLUTIONS SOCIALES, à l'effet de quoi,

EXPOSE :

I. Que, conformément à la certification jointe au protocole, l'Assemblée Générale des Associés de « ABLAVIEW, SOCIEDAD LIMITADA », tenue le douze février de l'an deux mille vingt-six, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

A) Transférer le siège social situé au 28006-Madrid, rue Juan Bravo, numéro 3, portail A, à Madrid, rue Serrano, numéro 19, 2° gauche et, par conséquent, modifier la rédaction de l'article 3 des Statuts sociaux, qui aura désormais la rédaction figurant dans la certification intégrée à cette matrice.

B) Modifier la dénomination sociale de « GOLDFINCH ANALYTICS, S.L. » en celle de « ABLAVIEW, SOCIEDAD LIMITADA » et modifier, par conséquent, l'article 1er des Statuts sociaux, qui aura désormais la rédaction figurant dans la certification intégrée.

C) Mettre fin aux fonctions d'administrateur unique de MONSIEUR ALBERTO ESMORÍS LLORCA, en le remerciant pour le travail accompli.

D) Nommer en tant que nouvel administrateur unique, pour une durée indéterminée, MONSIEUR TAHA AL AMINE ERRAMA BENMAHJOUBA, dont les données personnelles figurent dans la certification intégrée, lequel a accepté sa nomination et a déclaré son éligibilité légale pour exercer ses fonctions au cours de la même réunion.

E) Remplacer l'objet social et, par conséquent, modifier la rédaction de l'article 2 des Statuts sociaux, qui aura désormais la rédaction figurant dans la certification intégrée à cette matrice.

II. Qu'aux effets légaux opportuns, il fait constater que, selon la certification en vigueur du Registre Central du Commerce (Section des dénominations) que j'intègre à cette matrice, il n'existe aucune autre société portant la dénomination adoptée.

III. Que MONSIEUR ALBERTO ESMORÍS LLORCA, aux effets prévus à l'article 111 du Règlement du Registre du Commerce, est réputé notifié de la fin de ses fonctions d'administrateur unique, et que le nouvel administrateur accepte expressément sa nomination par lettre signée de sa main, intégrée à cette matrice, dont je considère la signature légitime car elle m'est connue.

IV. MODIFICATION DU CODE CNAE PRINCIPAL ET DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE.

Aux effets qui procèdent, et notamment pour les relations de la société avec les Administrations Publiques, le comparant déclare que le code d'activité économique qui décrit le mieux son activité principale conformément à la nomenclature de la Classification Nationale des Activités Économiques est le numéro 62.90 (CNAE 2025) décrit au point 1) de l'objet social. Cette sectorisation d'activité sera unique pour toute l'Administration, et son inscription au registre est expressément demandée.

V. Dans l'éventualité et aux effets de l'article 63 du Règlement du Registre du Commerce, l'inscription partielle du présent acte est sollicitée s'il n'était pas possible de procéder à son inscription totale, ainsi que l'établissement d'une note indiquant les motifs de refus concernant les points non inscrits.

VI. Sur la base de ce qui précède,

ARRÊTE :

Qu'en vertu de son intervention, il exécute et élève au rang d'acte public les résolutions susmentionnées de l'Assemblée Générale des Associés de « ABLAVIEW, SOCIEDAD LIMITADA », dans les termes qui résultent du présent acte et de la certification intégrée.

RESERVES ET AVERTISSEMENTS :

Je formule oralement les réserves et avertissements légaux et fiscaux, et en particulier ceux relatifs à la nécessité d'inscrire le présent acte au Registre du Commerce et aux incompatibilités légales pour l'exercice de fonctions au sein de l'administration de sociétés commerciales établies par la Loi 3/2015 du 30 mars et/ou par d'autres dispositions applicables, ainsi que par les lois de la Communauté Autonome correspondante.

PROTECTION DES DONNÉES :

J'identifie le comparant par son document d'identité susmentionné, ses circonstances personnelles étant consignées conformément à ses déclarations, le comparant étant informé de ce qui suit :

1. Les données personnelles des intervenants seront traitées par le notaire signataire.
2. La finalité du traitement est la réalisation des activités propres à la fonction publique notariale, dont peuvent découler des décisions automatisées autorisées par la Loi et mises en œuvre par les Administrations Publiques compétentes, y compris l'élaboration de profils pour la prévention et la recherche en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. De même, les données seront traitées par l'Étude notariale pour la facturation et la gestion des clients.
3. Aux fins indiquées, les communications de données prévues par la Loi seront effectuées auprès des Administrations Publiques compétentes.
4. En cas de demande, les données personnelles pourront être utilisées pour effectuer la gestion ou les démarches administratives de documents sollicitées, sur la base de la relation contractuelle de la mission confiée. La fourniture des données à cette fin is nécessaire à la réalisation des services commandés. Dans ce cas, les données personnelles seront communiquées aux Administrations Publiques auprès desquelles lesdites démarches doivent être effectuées. De plus, les données seront communiquées aux institutions financières pour la gestion des encaissements.

5. Les données seront conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle de prestation de services et, ultérieurement, jusqu'à la prescription des éventuelles responsabilités qui pourraient en découler et pendant toute la durée exigée par la réglementation applicable.
6. En cas de transmission de données personnelles d'un tiers, l'auteur de la transmission s'engage, sous sa seule responsabilité, à avoir préalablement obtenu le consentement de cette personne pour le traitement de ses données par l'Étude notariale, et à l'avoir informée de l'ensemble des dispositions de la présente clause et de l'article 14 du Règlement Général sur la Protection des Données.
7. Les intervenants ont le droit de demander l'accès à leurs données personnelles, leur rectification, leur suppression, leur portabilité et la limitation de leur traitement, ainsi que de s'opposer à celui-ci. Face à toute violation éventuelle de leurs droits, une réclamation peut être déposée auprès de l'Agence Espagnole de Protection des Données (www.aepd.es).
8. Les intéressés ont le droit de demander l'accès à leurs données personnelles, leur rectification ou leur suppression, ainsi que, dans les cas légalement prévus, la limitation de leur traitement, l'opposition à celui-ci et leur portabilité. Devant toute violation éventuelle de leurs droits, ils peuvent présenter une réclamation auprès de l'Agence Espagnole de Protection des Données.

OCTROI :

Je donne lecture du présent acte au comparant, qui déclare l'avoir préalablement lu lui-même, et, informé de son contenu et disposant, à mon sens, du discernement nécessaire, l'approuve, donne son consentement éclairé et signe.

AUTORISATION :

Je certifie l'identité et la légitimité du disposant dans l'exercice de sa capacité juridique, et que l'octroi du présent instrument est conforme à la légalité et à la volonté dûment éclairée de l'intervenant, tel qu'exprimé dans cet acte dressé sur six feuillets à usage exclusif notarial, série IY, le présent feuillet et les fins précédents dans l'ordre corrélatif, dont l'expression informatique est intégrée à la même date et sous le même numéro au protocole électronique correspondant.

Et moi, notaire, j'autorise le présent acte de ma signature, de mon signe et de mon paraphe.

Suit/suivent la/les signature(s) du/des comparant(s). - Signé : Paloma Mozo García. - Paraphé et scellé.

Suivi de la documentation jointe. - COPIE SIMPLE